

Les Jeux Olympiques de Saint-Nectaire

Du dimanche 14 avril
au samedi 20 avril 2024



CASI DES CHEMINOTS AUVERGNE-NIVERNAIS

68 bis, avenue Edouard Michelin

63100 Clermont-Ferrand

☎ 04 73 98 24 54 - 55 07 98 - ✉ siege63@casi-auvni.fr

www.casicheminots-auvni.fr

Pour les enfants de 6 à 12 ans

Activités :

Un mix d'activités 100 % Jeux Olympiques, avec natation, équitation, BMX et plein d'autres activités sur place.

- **Épreuves en piscine :** L'ouverture des jeux débutera par des tournois de water-polo dans la piscine couverte et chauffée du centre : sport collectif de ballon opposant 2 équipes qui doivent mettre le ballon au fond du filet adverse.
- **Jeux à poneys :** Place au Pony-Games ! En équipe ou en solo, deviens un vrai cavalier ! Un parcours d'obstacles et des épreuves d'agilité t'attendent.
- **BMX :** Puis, c'est à travers différents parcours en BMX que tu dépasseras tes limites. Slaloms, vitesse, courses, tout est fait pour que tu aies un max de sensations et des souvenirs pleins la tête.
- **Carabine laser :** On t'attend au stand de tir de carabine laser, un sport autrement appelé biathlon. Tu devras faire preuve de rigueur et de concentration pour arriver à toucher tes cibles en plein dans le mille !
- **Jeux de cohésion.** C'est en équipe que tu devras faire preuve de courage pour affronter tes adversaires au badminton ou l'ultimate. Ce sport consiste à faire progresser le frisbee de passes en passes successives sur le terrain jusqu'à la zone de but adverse et d'y attraper le frisbee pour marquer les points. Des sports qui te redonneront de l'énergie.

Mais aussi, le manoir du Viginet t'accueillera le temps des jeux olympiques de printemps. Les animateurs te proposeront de grandes journées à thème, des grands jeux et des veillées tous les soirs.

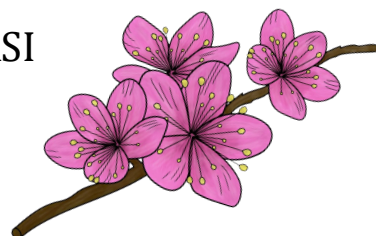
Encadrement :



Nombre de participants : 32 à 48 dont 5 places pour le CASI

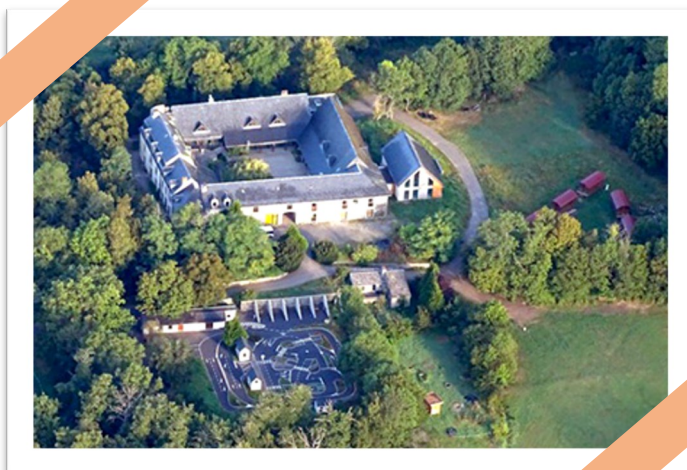
1 adulte pour 8 jeunes dont 1 directeur BAFD

1 animateur titulaire du PSC1



Hébergements :

Dans la région des volcans d'Auvergne, le manoir se situe à St-Nectaire. Il dispose d'une piscine couverte et chauffée, d'une salle à manger avec cheminée, de nombreuses salles d'activités et d'un parc de 18 hectares. Chambres de 4 à 8 lits. Les repas seront préparés par le cuisinier du centre.



Adresse :

Centre du Manoir du Viginet
Chemin du Viginet - 63710 St-Nectaire
04 73 88 50 15

Transport :



Les enfants ne sont pas convoyés par le CASI.

Les parents ont en charge l'accompagnement de leur enfant à l'aller sur le centre du Manoir du Viginet à St-Nectaire comme pour le retour.

Trousseau à télécharger sur le site www.casicheminots-auvni.fr



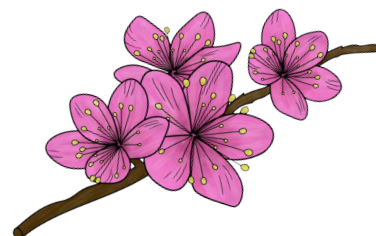
Chaque jeune doit être en mesure de porter son bagage, merci de ne pas trop le charger.



Portables et objets électroniques :

Afin d'éviter les pertes ou les vols, il est recommandé de ne pas emporter de portables, objets électroniques ou bijoux de valeur.

Aucune réclamation ne sera admise en cas de perte, de vol ou de dégradation de matériel.



Tarifs en fonction du quotient familial :

Coût réel	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
590 €	169 €	213 €	256 €	309 €	349 €	395 €	434 €

Le prix de votre séjour dépend de votre **quotient familial** qui **détermine** votre **tranche tarifaire**.

Calculez votre Quotient Familial :

vous *Quotient Familial (QF)* = votre *Revenu Fiscal de référence (R)* divisé par votre *Nombre de parts fiscales (N)*

$$QF = \frac{R}{N}$$

► reportez-vous à votre avis d'imposition ou de (non-imposition) 2023 sur les revenus

Votre quotient familial est :	Inférieur à 5 300	Compris entre 5 301 et 7 300	Compris entre 7 301 et 9 290	Compris entre 9 291 et 11 280	Compris entre 11 281 et 13 270	Compris entre 13 271 et 15 390	Egal ou supérieur à 15 391
Votre tranche tarifaire est :	1	2	3	4	5	6	7

► Tarifs dégressifs pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits au séjour :
- 10 % pour le 2ème enfant ; -20 % pour le 3ème enfant.

► Totalité du règlement exigible à l'inscription.

► Possibilité de règlements échelonnés en accord avec le CASI (3 chèques maximum)

Assurance : AXA

Toutes les activités sont assurées par le Comité des Activités Sociales Interentreprises (C.A.S.I.).

Les frais médicaux sont à la charge de la famille (C.P. SNCF ou S.S.).

